

---

**Réunion du comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier**  
**tenue le 16 janvier 2019, de 18 h 30 à 20 h**  
**à la salle 4 du Bureau de projet NCH (2505, boul. Henri-Bourassa)**

---

**Membres présents :**

Mme Catherine Bergeron  
M. Alain Couillard  
M. Jean-François Darche  
Mme Chantal Douville  
Mme Chantal Duguas  
M. Richard Fournier  
M. Luc Gagnon  
Mme Christiane Gamache  
M. Jean-Thomas Grantham  
Mme Geneviève Hamelin  
Mme Anne-Sophie Larochelle  
M. Martial Van Neste  
M. André Ouellet  
M. Robert Topping  
Mme Sonia Tremblay  
M. Yan Turgeon

**Membres absents :**

Mme Renée Désormeaux  
Mme Chantal Godin  
Sr Huguette Michaud  
M. Patrick Pépin  
Mme Rosanne Réaume  
Mme Suzanne Verreault  
M. Sol Zanetti

**Observatrices :**

Mme Geneviève Dupuis  
Mme Cindy Roberge

**Secrétaire du comité :**

Mme Estelle Poitras

**Invités :**

La réunion débute à 18 h 30. M. Richard Fournier préside la séance de cette rencontre et Mme Estelle Poitras fait office de secrétaire.

M. Fournier débute la séance en souhaitant la bienvenue ainsi qu'une Bonne Année à tous et à toutes. Il souligne l'arrivée d'un nouveau membre au sein du comité, soit Mme Catherine Bergeron, attachée politique de M. Sol Zanetti, député de Jean-Lesage.

M. Fournier souligne aussi l'intégration de deux autres personnes qui ont acceptées de se joindre au comité de voisinage afin de représenter le milieu communautaire soit Mme Rosanne Réaume de l'organisme *F.L.A.M* qui s'est excusée de ne pouvoir être présente ce soir ainsi que Mme Chantal Godin de la *Société St-Vincent de Paul*.

Comme ces personnes se joignent au sein du comité alors que les travaux sont déjà commencés, M. Fournier leur offre de leur faire un *briefing* particulier pour bien décrire le projet, son

l'historique et ses phases. Ceci se ferait à part de la rencontre du comité afin que les gens qui sont au courant ne soient pas tenus d'y assister.

## **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu du 28 juin 2018 et suivis
3. Composition du Comité de voisinage (nouveaux membres)
4. Présentation des travaux terminés et à venir
5. Bilan des communications avec les citoyens à ce jour
6. Mise à jour sur la mobilité
7. Mise à jour concernant les œuvres d'art
8. Demandes des citoyens
9. Prochaines rencontres

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour proposé est accepté à l'unanimité avec la modification suivante :

*POINT 2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 16 OCTOBRE ET SUIVIS*

### **2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 16 OCTOBRE 2018 ET SUIVIS**

Le compte rendu de la dernière séance tenue le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** est adopté avec la modification suivante, compte tenu que Mme Désormeaux n'était pas présente à la dite rencontre:

*Mme. Tremblay souligne que lors de la consultation publique du 7 mai 2018 (...)*

Le compte rendu sera déposé sur internet une fois que la correction sera apportée.

### **3. COMPOSITION DU COMITÉ DE VOISINAGE (NOUVEAUX MEMBRES)**

Ce point a été abordé en ouverture de la rencontre.

#### **4. PRÉSENTATION DES TRAVAUX PRÉSENTÉS ET À VENIR**

M. Topping, en guise d'introduction à la présentation, explique que les travaux de construction ont évolué dans le même périmètre. L'avancement de la construction fait en sorte que beaucoup de travaux sont réalisés à l'intérieur de ceux-ci. Ainsi, les impacts sur le voisinage sont de moins grande importance par rapport à ce que nous avons vécu au début des travaux.

##### **VOLET CONCEPTION ET ÉVOLUTION DE LA PHASE 1**

Sur les trois éléments de cette phase, les plans et devis sont pratiquement complétés à 95%. Selon toute vraisemblance, tous les lots de travail de cette phase auront été octroyés par appel d'offres au printemps 2019.

##### **PHASE 2**

M. Topping tient à rappeler qu'au printemps dernier, le gouvernement a donné les dernières autorisations nécessaires pour l'ensemble du projet. Nous sommes présentement à compléter les plans et devis préliminaires du cœur de cette phase qui est le bâtiment de soins critiques.

Par la suite, il y aura élaboration des plans détaillés.

##### **CENTRE DE RECHERCHE**

Les plans et devis préliminaires sont complétés.

##### **LES AILES D ET ADJACENTES**

L'aile D de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus doit être démolie et reconstruite. Les travaux se dérouleront dans une zone très restreinte et commenceront en mars. Des ailes adjacentes seront également touchées par les travaux. Mme Dupuis apporte des précisions concernant les travaux de celles-ci :

- L'aile I ne subira que quelques réaménagements
- L'aile N sera démolie et non reconstruite
- Des interventions mécanique et électrique se dérouleront dans l'aile O

Il s'agit d'un secteur qui est assez complexe. Les plans et devis préliminaires sont presque terminés.

##### **RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔPITAL ENFANT-JÉSUS (HEJ)**

Environ 30 % des surfaces de l'hôpital actuel seront retouchées. Il s'agit ici de la dernière partie du projet global. Nous sommes actuellement à planifier les plans et devis préliminaires

##### **LA PLATEFORME CLINICO LOGISTIQUE (PCL)**

Il s'agit d'un bâtiment qui sera construit à l'extérieur du site de l'hôpital, dans le parc industriel de Beauport. Il s'agit d'un centre avec une vocation logistique, qui desservira tous les hôpitaux du

CHU, incluant le nouveau complexe hospitalier. S'y retrouveront un entrepôt de fournitures, la préparation des médicaments, le service alimentaire et la reprographie. Il s'agit ici d'un concept unique au Canada, basé sur des expériences européennes.

Nous sommes présentement dans le processus d'appels d'offre pour le gérant de construction.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Alain Couillard : « Est-ce qu'il y aura une pause, un moment de latence entre la fin de la phase 1 et le début de la phase 2 ? »

M. Topping présente sommairement quelques défis de coordination des travaux et précise que certains travaux de la phase 1 s'imbriquent avec ceux de la phase 2, sans qu'il n'y ait aucune interruption de service de la part de l'hôpital.

M. André Ouellet : « Quels sont les bâtiments montés sur pilotis qui prennent quelques places de stationnement près de la rue de Vitré? »

M. Topping explique que ce sont des locaux temporaires construits par le CHU pour loger des gens qui ont été déplacés pour la démolition de certains espaces.

#### **AVANCEMENT DES TRAVAUX**

M. Topping décrit ensuite l'avancement des travaux en cours.

- Centrale d'énergie :
  - o Le parement extérieur est en train d'être complété
  - o Intérieur : installation de systèmes électro mécaniques
- CIC :
  - o Pour répondre à une question demandée avant la séance, M. Topping précise que l'on coule encore du béton durant l'hiver afin de respecter l'échéancier de la livraison (décembre 2020), ce qui implique que certains endroits doivent être chauffés durant la coulée pour éviter que le béton gèle.
- Bâtiment des génératrices :
  - o La pleine hauteur du bâtiment est atteinte
  - o Installation de conduits mécaniques et électriques à l'intérieur du bâtiment
  - o Le parement extérieur métallique sera bientôt visible
- Stationnement :
  - o Mise en place d'un mur berlinois (avec des tiges) qui retient le boulevard Henri-Bourassa
  - o 1<sup>er</sup> niveau du coulage du stationnement est débuté

#### **TRAVAUX À VENIR**

- Excavation de masse
  - o Pour le stationnement
- Coffrage, armature et bétonnage
  - o CIC
  - o Stationnement (jusqu'à l'automne prochain)
- Revêtements extérieurs
  - o Maçonnerie
- Systèmes électro mécaniques
- Ancienne buanderie *Partagec*
  - o Travaux de démolition de masse débuteront durant la 1<sup>ère</sup> semaine de février
  - o Durée des travaux : 3 mois

La démolition se fera avec 2 pelles mécaniques qui utiliseront des pinces. Il n'est pas question d'utiliser une boule, même si cette méthode pourrait sauver du temps. Il faut prendre énormément de précaution au niveau des poussières car nous sommes dans un environnement hospitalier. Les résidents aussi en bénéficieront.

M. André Ouellet : « Quand cesseront les travaux sur la rue de Vitré ? »

M. Topping explique qu'effectivement, il y a eu beaucoup d'interventions dérangeantes dans le passé à cause des immenses coulées pour les voûtes de la radiothérapie avec des pompes à béton et que l'entrepreneur n'a pas eu le choix d'être très présent sur de Vitré. Il y en aura d'autres, mais jamais comme celles que nous avons eues l'été dernier.

M. André Ouellet : « Quand se fera la réfection de la rue de Vitré ? »

Une fois les travaux terminés. Mme Hamelin souhaite que la configuration soit différente, avec une rue partagée pour amoindrir la circulation. Tout est axé à ce que la circulation se fasse sur Henri-Bourassa et non pas sur de Vitré.

## 5. BILAN DES COMMUNICATIONS AVEC LES CITOYENS À CE JOUR

M. Grantham fait un retour de la stratégie globale, compte tenu qu'il y a des nouveaux membres présents par la suite quelques statistiques (bilan) ainsi qu'un retour sur le dernier comité.

Il explique notamment que la démarche de communication vient appuyer la vision d'un projet intégré dans son voisinage, dans son quartier et ses environs. Cette démarche est basée sur la transparence, l'écoute, la sensibilisation et la proactivité.

Des outils ont été mis en place pour entendre les préoccupations des gens (plaintes, questions ou autres demandes) :

M. Grantham présente les statistiques des demandes externes depuis 2016 :

- 112 demandes externes qui ont été répondues depuis 2016
- 1ère réponse/approche en moins de 48 heures

- 15 visites à domicile effectuées avec un ingénieur de la SQI suivi d'un rapport d'observation remis aux citoyens

M. Grantham présente également le suivi des demandes depuis la rencontre du 16 octobre 2018 :

- Beaucoup d'informations à l'interne compte tenu qu'il y a des démolitions des ailes occasionnant le déménagement des gens et des unités
- 6 nouvelles demandes depuis le 16 octobre dernier
  - Toutes répondues dans le délai de 48 heures
  - 3 demandes liées aux travaux sur le chantier :
  - 1 demande d'information plus générale sur le projet
  - 1 demande d'offre de stage au CHU
  - 1 plainte d'une citoyenne/employée du CHU qui avait un problème d'accès à l'arrêt d'autobus de la 24<sup>e</sup> avenue à cause que les signaleurs donnaient priorité aux camionneurs au lieu des piétons (problème réglé en moins de 24 heures)
- Visite des propriétaires d'immeuble
  - Aucune demande de visite
- Entrevue de M. Luc Gagnon à MA TV sur le projet à la fin novembre
- Annonce de la Ministre : première pelletée de terre concernant la plateforme clinico-logistique le 15 novembre 2018.
- Réponse à une lettre ouverte dans Le Soleil concernant l'utilisation du *Lean Management* dans le projet.

### Période de questions

M. Couillard : « Au cours des visites précédentes effectuées par l'ingénieur lors des visites chez les résidents, est-ce qu'il y a eu constat de dommages ou il s'agissait de plaintes non fondées ? »

M. Grantham souligne qu'il s'agit d'une première visite effectuée pour faire un rapport d'observation. S'il y a réclamation à faire, le citoyen doit suivre une démarche avec les assureurs de la SQI. Quelques résidents ont un dossier ouvert, mais le processus n'est pas terminé.

M. Topping précise que dans la démarche mise en place, les gens sont dirigés vers un ajusteur d'assurance qui vient constater si effectivement il y a eu des travaux qui auraient pu occasionner des dommages. À ce jour, 1 résident a reçu une lettre de refus, rapport de non-recevabilité avec explications très détaillées. Les gens ne sont pas laissés à eux même dans la démarche. De plus, il est à noter qu'avant le début des travaux, des séances de photographies ont été faites sur l'ensemble des bâtiments environnants pour vérifier l'état des fondations. Ainsi, il y a beaucoup d'éléments qui ont été mis en place.

M. Dupuis ajoute que même s'il y avait un périmètre qui avait été identifié pour faire les photographies au préalable, certains citoyens qui étaient inquiets et en dehors de celui-ci on fait la demande et leurs bâtiments ont été ajoutés. M. Darche appuie cette intervention.

M. André Ouellet apporte un commentaire positif concernant le camionnage et la circulation. Les panneaux de signalisation installés font leur effet.

M. Grantham rappelle que la problématique de camionnage soulevée en octobre dernier autour de Henri-Bourassa / 24<sup>e</sup> rue / Mont Thabor a été réglé car il y a une tournée effectuée le matin par les gens de chantier pour intervenir auprès des contrevenants.

M. Topping souligne que l'excavation de masse tire à sa fin et qu'il y aura moins de camions.

M. André Ouellet rapporte qu'à 6 h 30 ce matin, la rue était déjà pleine des 2 côtés, le stationnement entre la 24<sup>e</sup> / 25<sup>e</sup> / De Vitré. Certains s'installent même aux arrêts d'autobus. Il surveille de près les bornes-fontaines. M. Grantham, M. Topping et Mme Dupuis félicitent la vigie de M. Ouellet.

## **6. MISE À JOUR SUR LA MOBILITÉ**

### **RTC**

M. Fournier rappelle que lors de la dernière rencontre, nous avons discuté au sujet de la desserte du RTC à venir et la possibilité d'une éventuelle présentation de la part du RTC et du bureau de projet.

Mme Dugas précise que la révision de l'offre de service est en cours. Dans les prochaines semaines, on annoncera des révisions du réseau du côté du Nord-Est (Val-Bélaire, Neufchâtel). Ces secteurs répondent à un besoin des employés résidents qui auront un enjeu de service lorsqu'ils seront transférés de l'Hôtel-Dieu à l'Enfant-Jésus. Par la suite, il y aura révision de l'offre de service du côté de Beauport. La présentation suivra par la suite.

M. Fournier demande si la présentation pourra se faire lors de la prochaine rencontre du Comité prévue pour le 3 avril. Mme Dugas fera les vérifications nécessaires.

Mme Dupuis intervient en précisant que les gens doivent déjà commencer à planifier (garderie, moyen de transport). Ainsi, ils doivent faire leur scénario de déplacement. Il y aura aussi attribution de places dans le stationnement sous-terrain. Mme Dupuis souhaite garder le même pourcentage d'utilisation de transport en commun des employés de l'Hôtel-Dieu lorsqu'ils déménageront et même l'augmenter, mais il est important de savoir quelle est l'offre qui sera faite. Mme Dupuis reçoit beaucoup de pression de la part du personnel et du corps médical à ce sujet.

Mme Dugas s'informe à savoir qu'elle est la date du premier transfert. Celui-ci se fera à compter de l'automne 2020. Elle comprend la problématique et va tenter de travailler quelque chose avec le bureau de projet pour le 3 avril pour faire une présentation et se rattacher à eux.

### **Enclos pour les vélos**

M. Van Neste souligne qu'il serait important que les enclos et les supports à vélo soient couverts afin de favoriser l'utilisation de ce moyen de transport.

Mme Dupuis et Mme Douville rapportent que cette option fait partie des analyses et il est même question de stationnement VIP avec des outils accrochés (VC-bornes).

La démonstration est faite sur le plan pour souligner les emplacements des supports à vélo, existants et à venir ainsi que des enclos.

#### Voie partagée

M. Van Neste demande des explications concernant la section identifiée C sur le plan (place publique/voie partagée). Est-ce que le début (près de la piste cyclable principale) serait une zone de voie partagée avant de se rendre aux chicanes ?

M. Grantham précise que cette zone est 100 % vélo, que l'endroit où sera situé la voie partagée est la grande loupe au milieu de la place publique pour éviter de passer à la même place que les piétons.

M. Yan Turgeon pose la question à savoir : « Qu'est-ce que vous entendez par voie partagée? Comment sont-elles démarquées? »

Mme Larochelle précise que l'on entend par trottoir partagée piéton/cycliste. Il y a aussi des voies voiture-cycliste. La dimension (largueur) varie selon l'usage de la voie partagée. Les matériaux utilisés, ainsi que le lignage au sol distingueront les usages.

- 3 mètres : voie auto
- 5 mètres : voie partagée auto/cycliste
- 3 mètres : trottoir partagé piéton/cycliste

M. Yan Turgeon soulève la problématique des chicanes (il y en a plusieurs sortes) lorsqu'il est question d'accessibilité pour une mère avec un chariot. Mme Dupuis souligne que le commentaire est pertinent et sera pris en considération.

M. Ouellet revient sur la question des supports à vélo. Les supports qui sont envisagés sont au sol, mais il y aurait avantage pour des questions d'espace d'installer des supports à crochets. Ceux-ci pourraient être pour les employés qui laissent leurs vélos toute la journée. M. Van Neste n'en est pas convaincu. M. Turgeon suggère que l'on s'inspire de l'expérience de l'Université Laval, où les enclos sont visibles et dans un endroit accessible.

#### La piste cyclable

M. Turgeon a des questions concernant la présentation relative à la piste cyclable, mais il comprend qu'il s'agit de la lettre que le comité a reçue. M. Turgeon comprend que la résolution oppose le Comité de voisinage au Comité des usagers du CHU de Québec et que celui-ci a eu la chance d'avoir une présentation dans le projet de piste cyclable traversant le NCH.

Mme Dupuis et M. Grantham précisent qu'ils ont eu exactement la même présentation. M. Fournier rappelle que lors de la rencontre du 28 juin tenue auprès du Comité du voisinage, nous avons consacré près d'une heure à discuter de la perméabilité du site, avec piste cyclable ou non, et c'est ce qui a été présenté au Comité des usagers. M. Grantham précise que Sœur Michaud, qui est absente aujourd'hui, fait aussi partie du Comité des usagers et serait en mesure de témoigner.

M. Turgeon semble comprendre ici qu'il y a un enjeu de sécurité à ne pas avoir de piste cyclable bien aménagée. Visiblement, les gens ont l'impression que ne pas avoir de piste cyclable, les gens seraient plus en sécurité et c'est un point de vue qu'il ne partage pas. Sa préoccupation est la perméabilité de ne pas pouvoir traverser par le site.

M. Grantham précise qu'il y a deux endroits accessibles avec le vélo sur le site. M Turgeon comprend que lorsqu'il y a une indication sur le plan en pointillé bleu et jaune, il s'agit d'une voie partagée de 3 mètres de large pour rejoindre les supports à vélo. Mme Dupuis précise qu'il ne faut pas oublier que nous entrons dans une zone hospitalière et qu'il y aura une importance accordée à la signalisation. Il peut y avoir des patients qui peuvent circuler dans le secteur.

M. Turgeon propose qu'il y ait une modification à apporter sur le trajet de la voie partagée cyclable de sorte à ce qu'elle se rende sur de Vitré avec un aménagement cohérent tel qu'une descente de trottoir par exemple. Ce n'est pas naturel de tourner à 90 degrés et ce serait intéressant d'envisager une ligne droite. S'il n'y a pas d'enjeu là-dessus, ceci répondrait à tous les éléments espérés. Mme Sonia Tremblay dit que c'est tout à fait envisageable et que la Ville prendra ceci en considération dans l'aménagement.

M. Neste demande s'il serait possible d'élargir à 4 mètres au lieu de 3 mètres les voies partagées cycliste-piéton afin que ce soit plus sécuritaire. La faisabilité sera évaluée.

### Stationnement

Mme Gamache s'interroge à savoir s'il y aura des bornes électriques prévues. Mme Dupuis dit que c'est en réflexion présentement, mais au niveau du CHU (pour les 5 hôpitaux) car ce sera de plus en plus en demande. Cependant, nous ne pourrons jamais répondre totalement à la demande. Pour l'instant il n'y a pas de décision d'arrêtée. Mme Larochelle précise que la conception est faite en fonction de prévoir des bornes électriques.

Mme Gamache demande si le CHU est tenu d'être uniformisé en ce sens. Mme Dupuis précise que c'est une question d'équité pour l'ensemble des usagers et du personnel.

### MISE À JOUR CONCERNANT LES œuvres D'ART

M. Topping précise ici qu'il s'agit ici de 3 œuvres pour la phase 1 du projet et qu'il y en aura d'autres à venir pour la phase 2.

Mme Larochelle, Mme Dupuis et M. Couillard ont passé la journée au Ministère de la Culture pour l'analyse des maquettes de 5 artistes pour la première des trois œuvres de la phase1. Cette œuvre sera située dans la cour intérieure du Centre de cancérologie.

Ils sont arrivés à un vote majoritaire et Mme Dupuis précise qu'elle n'aura aucun problème à défendre cette œuvre au niveau de l'accessibilité sociale. M. Couillard est tout à fait du même avis. Mme Larochelle précise que les cinq œuvres étaient toutes magnifiques et qu'il fallait trouver la meilleure pour le contexte de l'établissement.

Le vote pour la seconde oeuvre est à venir le 22 janvier pour une œuvre-écran en deux dimensions. La troisième oeuvre, placée à l'intérieur, sera choisie au mois de mars.

L'œuvre du volet 1 sera dévoilée lorsque le contrat sera signé. Mme Dupuis va vérifier s'il sera possible de présenter la maquette lors de la prochaine rencontre.

Mme Catherine Bergeron souhaite savoir comment sont sélectionnés les artistes. Mme Dupuis précise que c'est un processus très précis piloté par le Ministère de la Culture.

## **7. DEMANDE DES CITOYENS**

M. Grantham rappelle qu'il s'agit ici d'un point statutaire concernant des demandes qui ne sont pas directement reliées projet du NCH, mais qui pourraient intéresser les membres. Aucune demande de la sorte n'a été reçue depuis la dernière rencontre.

## **8. PROCHAINES RENCONTRES**

M. Fournier revient sur la proposition du calendrier pour l'année 2019.

Il est signalé que la date proposée du 11 décembre ne convient pas. Une autre date sera proposée prochainement.

Mme Dupuis précise que la rencontre du 24 juin est souvent la plus intéressante sur ce qui s'en vient pour les travaux de l'été. Il y aura une rencontre citoyenne aussi de prévue à cet effet.

M. Turgeon aimerait que les points suivants soient abordés pour la prochaine rencontre :

- Le marquage et le type de pavage utilisé pour les aménagements cyclables et les aménagements partagés.
- La signalisation pour les piétons.

## **9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier aura lieu le 3 avril 2019 à 18 h 30, à la salle 4 du bureau de projet NCH.

## **10. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Compte rendu rédigé par Estelle Poitras

/sb – 2019-01-25

Document6